

**Conseil municipal du  
Mardi 24 mars 2009**

**Procès-verbal de séance**

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 18 mars 2009, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le mardi 24 mars 2009, sous la présidence de Monsieur Didier MANDELLI, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Didier MANDELLI – Sabine ROIRAND – Jean-Claude GAUVRIT – Raphaëlle PENISSON – Daniel HERVOUET – Josiane FRIMAUDEAU – Philippe SEGUIN – Dany PELE – Rémy VACHON – Jeanne REMAUD – Fabrice GUILLET – Fernande JAUFFRIT – Thierry ORCEAU – Colette FREARD – Christian MASSONNEAU – Annick BLE – Jean MIGNET – Christelle ROUX – Fabien LOPEZ – Béatrice MOREAU – Didier CHARBONNIER – Katrine BOISSEAU – Fabrice PRAUD – Annick COMTE – Francine PERRIN.

Excusés : 4 conseillers

Sylvie BARRE donne pouvoir à Raphaëlle PENISSON.

Brigitte RABOUIN donne pouvoir à Sabine ROIRAND.

Didier CHIRON donne pouvoir à Francine PERRIN.

Laurent BUTEAU donne pouvoir à Annick COMTE.

.....

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Fabrice PRAUD est désigné secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2009**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

---

• **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Directeur général des services et lui-même ont reçu les agents de la collectivité dans le cadre des entretiens individuels de notation, en fin d'année 2008.

A l'issue de ces entretiens, le Maire propose à l'avancement de grade et à la promotion interne, les agents qui remplissent les conditions administratives et dont la compétence professionnelle et la qualité du travail motivent cet avancement ou cette promotion.

Dans sa séance du 23 février 2009, la Commission Administrative Paritaire a émis des avis favorables aux avancements de grade proposés et au dossier de promotion interne présenté.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 3 juillet 2007 relative au reclassement dans l'échelle 4 pour l'année 2009.

L'avancement de grade, la promotion interne et le reclassement dans l'échelle 4 nécessitent la création d'un poste dans le nouveau grade. La création de ce poste est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal qu'il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Monsieur Christian BROCHARD, de Madame Jacinthe GRANGER, de Madame Lise GUERINEAU, de Madame Isabelle MARTIN et de Mademoiselle Nathalie MARTINEAU, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à notre saisine, le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 12 mars 2009, a émis un avis favorable pour ces augmentations.

Monsieur le Maire remet ensuite à chaque conseiller municipal un tableau des effectifs et de répartition du personnel par secteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord aux créations et suppressions de postes proposées sur l'exercice budgétaire 2009,
- de charger Monsieur le Maire de nommer les agents dans leur nouveau grade par arrêté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et 1<sup>er</sup> août 2009 (brigadier).

#### **• Création d'un poste dans le cadre des contrats d'avenir**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu de la gestion des passeports biométriques, il convient d'apporter un renfort aux agents du service accueil de la mairie.

Monsieur le Maire précise également au Conseil municipal que le programme mis en œuvre par la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, a institué les mesures CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CAv (Contrat d'Avenir) dans l'objectif d'accompagner vers l'emploi des jeunes ou des adultes, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste à temps non complet de 26/35<sup>ème</sup> dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste à temps non complet de 26/35<sup>ème</sup> dans le cadre des Contrats d'Avenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant du Conseil Général de la Vendée,
- de charger Monsieur le Maire de nommer l'agent par contrat à durée déterminée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### **• Création d'un poste d'ATSEM**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de retraite présentée par Madame Nicole CASSERON, agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à l'Ecole des Pensées, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure de recrutement a été ouverte pour le remplacement de Madame CASSERON. Suite aux entretiens, Monsieur le Maire précise également qu'il convient de créer un poste d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles pour un temps non complet de 30,87/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles pour un temps non complet de 30,87/35<sup>ème</sup> à compter du 27 avril 2009,
- de supprimer le poste d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles pour un temps non complet de 33,36/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009,
- de charger Monsieur le Maire de nommer l'agent par arrêté à compter du 27 avril 2009.

## **• Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2008**

Madame Sabine ROIRAND, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, est désignée pour présider la séance durant l'examen de ce sujet, Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil municipal.

### ***– Budget communal***

Madame Sabine ROIRAND, première Adjointe, expose aux membres du Conseil municipal que la réglementation relative à la comptabilité M14 impose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 qui est arrêté à la somme de 601 241,22 €.

Le déficit constaté pour la section d'investissement s'élève à 1 016 101,81 € et le solde des restes à réaliser fait apparaître un excédent de 522 669,00 €. Le déficit d'investissement global est donc de 493 432,81 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2009 la somme de 493 432,81 € (article 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et la somme de 107 808,41 € en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (25 pour et 4 contre) :

- d'approuver le compte administratif 2008 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- d'approuver le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur,
- d'accepter les écritures d'affectation du résultat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2009.

### ***– Budget annexe assainissement***

Madame Sabine ROIRAND, première Adjointe, expose aux membres du Conseil municipal que la réglementation relative à la comptabilité M49 impose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 qui est arrêté à la somme de 452 528,44 €.

Le déficit constaté pour la section d'investissement s'élève à 23 635,26 € et les restes à réaliser s'élèvent à hauteur de 54 751,00 €. Le déficit d'investissement global est donc de 78 386,26 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2009 la somme de 452 528,44 € (article 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et les investissements à venir liés à la construction des stations d'épuration.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (25 pour et 4 abstentions) :

- approuve le compte administratif 2008 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur,
- accepte les écritures d'affectation du résultat,;
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2009.

### ***– Budget annexe activités économiques***

Madame Sabine ROIRAND, première Adjointe, expose aux membres du Conseil municipal que la réglementation relative à la comptabilité M14 impose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 qui est arrêté à la somme de 566 760,64 €.

Le déficit constaté pour la section d'investissement s'élève à 895 025,18 € et les restes à réaliser s'élèvent à hauteur de 2 746,00 €. Le déficit d'investissement global est donc de 897 771,18 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2009 la somme de 566 760,64 € (article 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (25 pour et 4 contre) :

- approuve le compte administratif 2008 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur,
- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2009.

**- Budget annexe ZAC**

Madame Sabine ROIRAND, première Adjointe, expose aux membres du Conseil municipal qu'en application de la réglementation relative à la comptabilité M14 il convient, concernant le budget annexe ZAC, d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2008.

Les résultats sont les suivants :

- résultat de clôture 2008 : section de fonctionnement est de 0,00 €
- résultat de clôture 2008 : section d'investissement est de 43 879,87 € repris au budget primitif 2009 à l'article 001 en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2008 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur,
- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2009.

**- Budget annexe lotissement**

Madame Sabine ROIRAND, première Adjointe, expose aux membres du Conseil municipal qu'en application de la réglementation relative à la comptabilité M14 il convient, concernant le budget annexe lotissement d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2008.

Les résultats sont les suivants :

- résultat de clôture 2008 : section de fonctionnement est de 0,00 €
- résultat de clôture 2008 : section d'investissement est de - 557 110,80 € repris au budget primitif 2009 à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (25 pour et 4 contre) :

- approuve le compte administratif 2008 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur,
- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2009.

**• Attribution des subventions aux associations**

En préambule, Monsieur le Maire présente les modalités d'attribution des subventions aux associations et le travail préparatoire réalisé en commission des finances. Il souligne également la qualité du partenariat mis en place avec chacune des associations.

Monsieur le Maire précise ensuite que certaines précautions sont à prendre de la part des conseillers municipaux qui sont membres d'association et pour lesquelles ils sont amenés à voter une subvention. Il demande donc à chacun de déclarer son appartenance aux différentes associations dont il est membre et de ne participer ni au vote ni au débat pour ces dernières.

Monsieur le Maire présente ensuite les subventions par thème (éducatif et social, sports et loisirs, divers).

<b>EDUCATIF ET SOCIAL</b>		<b>629 584,40 €</b>
FR Transport primaires		3 267,00 €
Transport intercommunal		1 885,00 €
FR Zébulon été + mini camp		5 975,00 €
FR Zébulon année		10 430,00 €
FR Camp de jeunes		2 275,00 €
CLSH Beignon Basset et mini-camp		4 926,00 €
FR foyer de jeunes		1 350,00 €
Solidavie		121 615,00 €
Amicale du Beignon Basset		8 000,00 €
RASED		528,00 €
Conseil des parents de l'école publique du bourg		6 490,00 €
Conseil de parents d'élèves Beignon Basset		2 910,00 €
FCPE Collège saint Exupéry		125,00 €
APEL Ecole Sacré Cœur		12 407,40 €
Classes découverte		1 296,00 €
Cantine école du Sacré cœur		56 630,00 €

219	ADMR	9 012,00 €
220	Maison Familiale	550,00 €
222	Papillons blancs ADEPEI	350,00 €
223	Ecole de musique	4 750,00 €
224	Atelier Magenta	950,00 €
225	La Cicadelle	330,00 €
226	Banque alimentaire	400,00 €
227	Secours Catholique	500,00 €
228	Association assistantes maternelles	1 050,00 €
229	CCAS	5 800,00 €
233	FR Aide aux devoirs	220,00 €
234	Atelier du temps libre	550,00 €
235	Les genots de la Vie	1 500,00 €
239	Atelier modélisme	100,00 €
399	OGEC	363 413,00 €

<b>SPORTS ET LOISIRS</b>		<b>67 120,00 €</b>
101	Poiré sur Vie Vendée Football	22 000,00 €
102	JA Basket	15 000,00 €
103	Jeanne d'Arc Tennis Club	250,00 €
104	JA Twirling	650,00 €
105	Gymnastique volontaire	1 150,00 €
106	JA Patins à roulette	4 000,00 €
107	Amicale laïque tennis de table	3 500,00 €
108	Vendée triathlon	4 500,00 €
109	Amicale cycliste	4 500,00 €
110	Judo club	1 000,00 €
111	Yoga soleil et vie	150,00 €
112	Le Poiré tourisme	500,00 €
114	FR Danse	1 700,00 €

115	FR Les doigts de fée	250,00 €
116	JA Fanfare	1 400,00 €
117	Poiré sport auto	500,00 €
120	Chantevie	200,00 €
121	Art et fil	170,00 €
122	Club de retraité sportifs	150,00 €
123	Jogging club de la vie	2 000,00 €
125	Dojo génots karaté	650,00 €
128	PSV Futsal	300,00 €
129	Automobiles sur terre	300,00 €
135	Les genots du palet	300,00 €
131	Le Poiré sur Vie Vendée Handball	1 000,00 €
237	Raid aventures	1 000,00 €

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		<b>20 845,00 €</b>
------------------------------	--	--------------------

301	Amicale des sapeurs pompiers	1 750,00 €
301B	Centre de secours section JSP-SAP	900,00 €
302	UNC-AFN	400,00 €
303	Amicale du personnel communal	4 680,00 €
304	MNT	5 000,00 €
305	Amicale laïque	1 000,00 €
307	Donneurs de sang	50,00 €

308	Croix d'Or	400,00 €
309	Mutilés de guerre AGMG	64,00 €
310	FNATH mutilés du travail	120,00 €
317	Randonnée "entre Yon et Vie"	31,00 €
318	Atelier de Pénélope	450,00 €
319	Union des commerçants et artisans	6 000,00 €

### RECAPITULATIF

EDUCATIF ET SOCIAL	629 584,40 €	87,44%
SPORTS ET LOISIRS	67 120,00 €	9,32%
DIVERS	20 845,00 €	2,90%
RESERVES	2 450,60 €	0,34%
<b>TOTAL</b>	<b>720 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Les conseillers ne prenant pas part au vote d'attribution de subventions aux associations dont ils sont membres sont :

- Madame Raphaëlle PENISSON, pour l'amicale du Beignon-Basset,
- Monsieur Fabien LOPEZ, pour l'amicale du Beignon-Basset,
- Madame Katrine BOISSEAU, pour l'amicale du Beignon-Basset,
- Madame Annick COMTE, pour le conseil des parents d'élèves de l'école publique du Bourg et pour la JA Patinage sur roulettes,
- Monsieur Didier CHARBONNIER, pour l'APEL école du Sacré Cœur et le Poiré Tourisme,
- Monsieur Jean MIGNET, pour les Papillons blancs et le Poiré Tourisme,
- Madame Béatrice MOREAU, pour l'association BB Chou et la JA Basket,
- Madame Annick BLE, pour l'association BB Chou,
- Madame Jeanne REMAUD, pour l'atelier du temps libre,
- Madame Francine PERRIN, pour l'amicale laïque,
- Monsieur Rémy VACHON, pour le Poiré-sur-Vie Vendée Football, et l'ACPV,
- Monsieur Fabrice GUILLET pour le Poiré-sur-Vie Vendée Football,
- Monsieur Thierry ORCEAU, pour la JA Basket et l'ACPV,
- Madame Fernande JAUFFRIT, pour le Poiré Tourisme,
- Monsieur Philippe SEGUIN, pour le Poiré Tourisme,
- Madame Colette FREARD, pour le Poiré Tourisme,
- Monsieur Fabrice PRAUD, pour le Poiré Tourisme et le Jogging club de la Vie.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des subventions 2009 proposées et après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (4 abstentions et unanimité des votants moins les voix des conseillers ne pouvant participer compte tenu de leur appartenance à une association) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'attributions de subventions en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la liquidation desdites sommes sur le budget 2009.

#### **• Approbation des budgets primitifs 2009**

Les différents budgets primitifs 2009 sont présentés au Conseil municipal par chapitre. Les budgets s'équilibrent comme suit :

##### ***- Budget communal***

Dépenses de fonctionnement	6 098 494,00 €
Recettes de fonctionnement	6 098 494,00 €
Dépenses d'investissement	4 593 772,81 €
Recettes d'investissement	4 593 772,81 €

##### ***- Budget annexe assainissement***

Dépenses de fonctionnement	595 404,00 €
Recettes de fonctionnement	595 404,00 €
Dépenses d'investissement	1 385 586,33 €
Recettes d'investissement	1 385 586,33 €

– **Budget annexe lotissement**

Dépenses de fonctionnement	2 493 123,00 €
Recettes de fonctionnement	2 493 123,00 €
Dépenses d'investissement	1 094 022,26 €
Recettes d'investissement	1 094 022,26 €

– **Budget annexe activités économiques**

Dépenses de fonctionnement	74 148,00 €
Recettes de fonctionnement	74 148,00 €
Dépenses d'investissement	2 267 431,18 €
Recettes d'investissement	2 267 431,18 €

– **Budget annexe ZAC**

Dépenses de fonctionnement	6 625 336,13 €
Recettes de fonctionnement	6 625 336,13 €
Dépenses d'investissement	3 749 000,00 €
Recettes d'investissement	3 749 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité des voix les budgets primitifs 2009 communal et annexes de la commune.

• **Règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil "Pomme de Reinette"**

Madame Sabine ROIRAND rappelle aux membres du Conseil municipal les missions de la structure multi-accueil "Pomme de Reinette" créée en 2003 et qui regroupe sur un même site deux types d'accueil, régulier et occasionnel, proposant ainsi des modes de garde qui s'adaptent au mieux aux besoins des familles.

Elle présente ensuite les principaux points du règlement de fonctionnement de la structure :

- caractéristiques de la structure
- inscriptions et conditions d'admission
- le suivi de l'accueil des enfants
- modalités de facturation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

• **Participation financière au SAGE du Lay**

Monsieur Dany PELE indique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Lay couvre le tiers du département, soit 105 communes ou 14 communautés de communes, partiellement ou totalement comprises sur le territoire.

Le SAGE est animé par la commission locale de l'eau. Or, le fonctionnement de la commission locale de l'eau ne peut être assuré par elle-même puisque la loi n'a pas donné à cet organisme la qualité de maître de l'ouvrage. Le syndicat mixte du marais poitevin, bassin du Lay, a accepté dans ses délibérations des 9 avril 1998 et 31 juillet 1998 d'être la structure porteuse du fonctionnement de la CLE au travers d'un budget annexe.

Le syndicat mixte du marais poitevin, bassin du Lay couvre la partie aval du bassin versant. Par délibération du 4 février 2009, le syndicat mixte a demandé une participation financière des collectivités de l'ensemble du territoire.

Pour la commune du Poiré-sur-Vie, la participation financière 2009 est de 338,15 €, calculée selon le potentiel fiscal, la population et la surface dans le SAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le règlement de cette participation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette opération.

#### **• Fixation du tarif des repas du personnel communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal sa proposition d'ouvrir le restaurant municipal de l'Idonnière au personnel communal afin qu'il puisse bénéficier de repas durant leur journée de travail.

Ce dispositif sera mis en place pour les agents intéressés à prendre de manière régulière leur repas (au moins 2 fois par semaine sous forme de forfait mensuel). Les menus proposés seront identiques à ceux fabriqués quotidiennement pour les enfants.

Monsieur le Maire propose ensuite de fixer le tarif de ce service à :

→ 4,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le tarif proposé pour l'année 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

---

## **TRAVAUX – URBANISME**

---

#### **• Opération de la Gare – Résiliation de la concession d'aménagement et validation de la reprise de l'opération en régie**

Monsieur Daniel HERVOUET rappelle qu'au cours de l'exercice 2006, la commune avait confié à Vendée Expansion, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation d'un nouveau quartier à usage d'habitation au lieu-dit « La Gare ».

Dans le cadre de cette opération, la commune du Poiré-sur-Vie avait notamment pour objectif les trois points suivants :

- 1 – réaliser une opération d'aménagement constituant une véritable greffe au bourg,
- 2 – densifier le bâti permettant l'intégration de ce nouveau quartier dans le tissu urbain existant,
- 3 – inscrire le projet dans une démarche de développement durable.

Afin de répondre à ces objectifs et de finaliser cette démarche, la commune avait souhaité que la construction des îlots soit confiée à un ou plusieurs constructeurs.

A l'issue d'une consultation ouverte, et suite à l'examen des quatre propositions reçues (pour 11 candidats), les représentants de la commune du Poiré-sur-Vie, en concertation avec Vendée Expansion, ont décidé de retenir l'offre du groupe Gambetta qui se portait acquéreur de la totalité des îlots desservis.

Suite à un recours engagé contre la société Vendée Logement, la pose des exutoires eaux usées et eaux pluviales du nouveau quartier, envisagée à travers la propriété objet de la procédure, n'a pas pu être réalisée. De ce fait, en absence de point de rejet, les travaux d'aménagement de l'opération n'ont pas été engagés.

Les représentants de notre collectivité et de Vendée Expansion ont alors entamé avec les propriétaires de terrains situés en aval du projet, une négociation afin de mettre en œuvre les canalisations à travers leurs propriétés. N'ayant pu obtenir l'aval de tous les propriétaires concernés, cette démarche a été abandonnée en juin 2008.

En concertation avec le groupe Gambetta, Vendée Expansion a alors proposé à la collectivité de revoir le plan d'aménagement du secteur, en n'assurant que la desserte des parcelles se raccordant en gravitaire au réseau d'eaux pluviales existant dans l'emprise de la rue de la Martelle. Ce nouveau projet a été présenté à la collectivité pour validation le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

La superficie globale aménageable initialement de 21 033 m<sup>2</sup> a alors été ramenée à 19 648 m<sup>2</sup>, et la superficie cessible réduite à 14 454 m<sup>2</sup> environ.

Le nouveau tracé de voirie proposé aurait permis de desservir 28 maisons individuelles accolées et 11 maisons de ville en façade du boulevard des Deux Moulins et de la rue de la Martelle. Après proposition du groupe Gambetta, le projet de logements intermédiaires a été abandonné car il ne semblait pas correspondre à la demande du secteur.

Suite à la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2008, Vendée Expansion a demandé à SAET, maître d'œuvre du projet, et aux différents syndicats d'estimer le coût des travaux correspondant à ce nouvel aménagement.

Lors d'une réunion tenue en mairie le 9 décembre 2008 en présence de représentants du groupe Gambetta, le représentant de Vendée Expansion a fait le point détaillé de la situation actuelle de l'opération. Par ailleurs lors de cette rencontre, il est apparu que le groupe Gambetta n'était pas en mesure de porter financièrement le projet, sans remettre en question substantiellement le prix d'acquisition du foncier, actuellement détenu par la commune.

Du fait de son impact financier, cette solution ne saurait être retenue. Il est ainsi apparu une nécessité de reprendre l'opération d'aménagement de la Gare sous maîtrise d'ouvrage communale.

En conséquence, Monsieur Daniel HERVOUET indique qu'il a demandé à Vendée Expansion de résilier la concession d'aménagement et d'établir le bilan prévisionnel de liquidation de cette opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la reprise en régie de l'opération et de mettre un terme à la concession d'aménagement signée avec Vendée Expansion,
- demande à Vendée Expansion de procéder à la liquidation des comptes de l'opération,
- approuve le bilan prévisionnel de liquidation établi par Vendée Expansion le 5 mars 2009 sur la base de la balance comptable du 30 décembre 2008,
- prend acte du montant prévisionnel de la participation communale nécessaire à couvrir les dépenses engagées par Vendée Expansion sur cette opération, et procède aux inscriptions budgétaires correspondantes,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation de la concession d'aménagement, et le bilan de liquidation ainsi que toutes pièces se rapportant aux décisions de cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire à engager les études et les travaux nécessaires à la réalisation de cette opération en régie et à la viabilisation des terrains, dans une perspective de lotissement communal.

#### **• Approbation de la demande de permis d'aménager du lotissement "les Vignes"**

Monsieur Daniel HERVOUET présente une demande de permis d'aménager référencée PA08517809R0001 correspondant au lotissement « Les Vignes », déposée le 24 février 2009 par Monsieur et Madame DELAIRE Pierre (7 Impasse Bastide 85000 la Roche-sur-Yon) et les conjoints MARTINEAU représentés par Madame ROIRAND Yvonne (le Moulin 85170 le Poiré-sur-Vie) et Madame MARTINEAU Jeannine (41 rue Valentin Roussière 85000 la Roche-sur-Yon).

Les principales caractéristiques du lotissement « Les Vignes » sont les suivantes :

- le projet se situe au nord-ouest de l'agglomération, dans le prolongement du lotissement « la Colline » (délimité à l'ouest par ce lotissement, à l'est par la RD2 et au sud par un chemin rural),
- il s'inscrit dans un reliquat de zone IAU, cadastré section XB n° 52 et n° 53,
- sa desserte s'effectue à partir de la rue des Chanterelles,
- son emprise totale est de 7 405 m<sup>2</sup> (dont 6 047 m<sup>2</sup> commercialisables),
- le lotissement comprend 9 lots commercialisables d'une surface moyenne de 672 m<sup>2</sup> (minimum 525 m<sup>2</sup> - maximum 1014 m<sup>2</sup>).

Monsieur Daniel HERVOUET propose que la Participation pour Raccordement à l'Egoût (P.R.E.) soit mise à la charge du lotisseur au prorata du nombre de lots (9 lots x 1 500 Euros).

Le recouvrement de la P.R.E. sera effectué en deux fractions égales selon les modalités suivantes :

- 50 % à la délivrance de l'arrêté de lotir
- 50 % à la délivrance de l'arrêté de vente des lots

Il présente ensuite au Conseil municipal un projet de convention de transfert des équipements communs du lotissement « Les Vignes » à la commune. Ces équipements sont les suivants :

- voie, espaces verts,
- les différents réseaux : eau potable, eaux pluviales et eaux usées, électricité et éclairage public, téléphone, gaz.

La convention prévoit notamment que les ouvrages et leurs emprises seront remis gratuitement à la commune à l'issue de la réception des travaux, dès lors que celle-ci n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou que celles-ci auront été levées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité 25 pour et 4 contre :

- se prononce favorablement sur la demande de permis d'aménager, référencée PA08517809R0001, pour la création du lotissement « Les Vignes »,
- décide que le lotisseur prendra en charge la Participation pour Raccordement à l'Egoût (P.R.E.) au prorata du nombre de lots,
- valide le contenu de la convention de transfert des équipements communs du lotissement « Les Vignes » à la commune, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **• Approbation de la demande de permis d'aménager du lotissement "le Domaine des Simbretières 2 extension"**

Monsieur Daniel HERVOUET présente une demande de permis d'aménager référencée PA08517809R0002, correspondant au lotissement « le Domaine des Simbretières 2 extension », déposée le 24 février 2009 par Monsieur BUTON Luc en qualité de gérant de la Sarl les Deux Moulins, domicilié au Moulin Guérin 85170 le Poiré-sur-Vie.

Les principales caractéristiques du lotissement « le Domaine des Simbretières 2 extension » sont les suivantes :

- le projet est délimité au nord et au nord/est par les lotissements « le Domaine des Simbretières 1 et 2 », à l'ouest par un reliquat de zone IAU, à l'est par la voie communale n° 248 dite des Landes à Grillons et au sud par la RD6,
- le lotissement est accessible depuis la RD6 par une voie en sens unique et il dispose d'une sortie en sens unique sur la voie communale n° 248, celle-ci est commune aux trois tranches de l'opération,
- son emprise totale est de 11 623 m<sup>2</sup> (dont 8 899 m<sup>2</sup> commercialisables),
- le lotissement comprend 12 lots privatifs d'une surface moyenne de 742 m<sup>2</sup> (minimum 554 m<sup>2</sup> - maximum 1 360 m<sup>2</sup>).

Monsieur Daniel HERVOUET propose que la Participation pour Raccordement à l'Egoût (P.R.E.) soit mise à la charge du lotisseur, en application de l'article L.332-12 alinéa d) du code de l'urbanisme, au prorata du nombre de lots et au tarif en vigueur à la date de délivrance du permis de lotir.

Le recouvrement de la P.R.E. sera effectué en deux fractions égales selon les modalités suivantes :

- 50 % à la délivrance de l'arrêté de lotir
- 50 % à la délivrance de l'arrêté de vente des lots

Il présente ensuite au Conseil municipal un projet de convention de transfert des équipements communs du lotissement « le Domaine des Simbretières 2 extension » à la commune. Ces équipements sont les suivants :

- voie, espaces verts,
- les différents réseaux : eau potable, eaux pluviales et eaux usées, électricité et éclairage public, téléphone, gaz.

La convention prévoit notamment que les ouvrages et leurs emprises seront remis gratuitement à la commune à l'issue de la réception des travaux, dès lors que celle-ci n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou que celles-ci auront été levées.

A l'issue de cette présentation, Madame Francine PERRIN intervient et regrette que ces dossiers d'autorisation de lotissements privés soient approuvés alors que la ZAC va prochainement démarrer.

Monsieur le Maire et Daniel HERVOUET répondent qu'il n'existe pas de moyen juridique particulier qui permette de limiter l'initiative de propriétaires fonciers souhaitant réaliser un lotissement sur leur terrain.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité 25 pour et 4 contre :

- se prononce favorablement sur la demande de permis d'aménager, référencée PA08517809R0002, pour la création du lotissement « le Domaine des Simbretières 2 extension »,
- décide que le lotisseur prendra en charge la Participation pour Raccordement à l'Egoût (P.R.E.) au prorata du nombre de lots,
- valide le contenu de la convention de transfert des équipements communs du lotissement « le Domaine des Simbretières 2 extension » à la Commune, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **• Modalités de versement des aides Pass Foncier**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du nouveau dispositif de majoration du Prêt à Taux Zéro et du Pass Foncier.

La commune s'est associée au Conseil général pour ce dispositif en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 2 000 € pour un ménage de trois personnes et moins, et de 3 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus, par bénéficiaire, majorée du montant de la participation du Conseil général qui s'établit à 1 000 €.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, l'aide du Conseil général sera versée à la commune qui opérera un versement global aux candidats retenus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que l'aide versée par la commune sera de 3 000 € à 4 000 € par logement selon la composition de la famille,
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite subvention aux acquéreurs éligibles au vu de l'accord de prêt à taux zéro, à la signature de l'acte de vente de la parcelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

---

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des actions mises en place dans le cadre de la "semaine du développement durable" qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 avril : exposition sur l'utilisation des produits phytosanitaires, découverte du jardin Florent, diffusion du film la "11<sup>ème</sup> heure", démonstration du désherbage thermique.

- Madame Josiane FRIMAUDEAU relate ensuite un premier bilan du démarrage du Salon de Printemps intitulé "l'âme des métaux" et dont l'invité d'honneur est Jean-Alexandre DELATTRE.
- Madame Sabine ROIRAND informe le Conseil municipal que l'avant projet sommaire du futur EHPAD de l'Idonnière a été approuvé le 10 mars dernier par le CCAS, et que les plans et principales caractéristiques du projet ont été présentés aux résidents et à leur famille.
- Monsieur le Maire annonce que la commune s'associera à l'opération "éteignons la lumière pendant une heure" portée par l'association WWF qui se déroulera le samedi 28 mars de 20 h 30 à 21 h 30. La commune éteindra les monuments publics pour sensibiliser les foyers et relayer cette initiative qui doit devenir un symbole de l'engagement de tous contre les changements climatiques.
- Monsieur Jean-Claude GAUVRIT donne les différentes dates des manifestations sportives :
  - ✓ 8 avril match exhibition de handball féminin
  - ✓ Les 11 et 12 avril tournoi international féminin minimes de basket

La séance est levée à 21 h 50.

Le secrétaire de séance,  
Fabrice PRAUD